Friend of the Sea Standard

FOS – Critères d'obtention de la certification concernant la pêche durable

Friend of the Sea
www.friendofthesea.org

REV	DATE	RAISON	VALIDATION	APPROBATION
1	18/01/2013	Première délivrance	Paolo Bray	
2	01/07/2015	Mise à jour	Paolo Bray	
3	30/09/2016	Mise à jour des normes	Paolo Bray	
3.1	18/10/2017	Définitions et directives pour les standards	Paolo Bray	

Avant-propos

Friend of the Sea (FOS) est une organisation non gouvernementale créée en 2008 dont le but est de préserver l'habitat marin en promouvant les techniques de pêche durables à adopter et en mettant en œuvre des projets spécifiques de protection et de conservation.

Le programme de certification de Friend of the Sea évalue les pêcheries et aquacultures en fonction des critères et des indicateurs de durabilité. Pour assurer le respect des exigences en terme de durabilité, la certification est accordée par un organisme indépendant suite à la réalisation d'un Audit.

Les normes suivantes sont destinées à la certification de tous les produits de la mer, y compris les aliments pour poissons, la farine de poisson, l'huile de poisson et les suppléments d'oméga 3, issues de pêche en mer ou d'élevage et provenant de producteurs agréés FOS. Veuillez s'il vous plait vous référer aux normes de pêche en mer et d'aquaculture pour la certification des matières premières.

Les exigences sont classées soit Essentielles, Importantes ou Recommandées, en fonction de leur importance.

Exigences essentielles: L'obtention de 100% de conformité aux exigences essentielles est obligatoire pour que l'organisme de certification valide le produit de l'organisation. Tout manquement à ces exigences engendrera une non-conformité majeure et l'organisation devra prendre des mesures correctives efficaces, qui devront être mises en œuvre dans les trois mois suivant l'émission de la non-conformité. L'organisme doit fournir une preuve satisfaisante à l'organisme de certification de la correction de toutes les non-conformités majeures. Une durée de six mois est accordée exclusivement pour la mise en place de mesures correctives concernant les exigences 2.1 et 2.2, compte tenu de leur nature plus complexe.

Exigences importantes: 100% de conformité aux exigences importantes est obligatoire pour que l'organisme de certification valide le produit de l'organisation. Tout manquement à ces exigences doit être considéré comme une non-conformité mineure et l'organisation doit proposer des mesures correctives efficaces (déclaration des intentions et plan de mise en œuvre) devant être soumises à l'organisme de certification dans les trois semaines qui suivent l'émission du rapport de non-conformité. Cette proposition doit également comporter un calendrier exposant la mise en œuvre de chaque mesure corrective. Chaque mesure corrective proposée doit être pleinement mise en œuvre dans les 12 mois qui suivent.

Indicateurs recommandés: Le respect des recommandations n'est pas obligatoire pour la certification du produit. Toutefois, le respect des recommandations sera vérifié au cours de l'audit et toute insuffisance sera mentionnée dans le rapport d'audit à titre de recommandation. L'entreprise doit informer l'organisme de certification, au cours de l'audit suivant, de toute mesure corrective mise en œuvre.

Les exigences qui ne sont pas applicables à l'organisation contrôlée seront retranscrite « N.A. ».

Description de l'organisation

Ce document ne doit être rempli que par le personnel de l'organisme de certification chargé de l'audit. Il doit être rempli en anglais.

f) NOM DE L'ORGANISATION AUDITÉE: **ANDREXPORT II SARL**
f) NOM DE L'ORGANISATION QUI COMMENDITÉ L'AUDIT : **ANDREXPORT SARL**
f) SI L'ORGANISATION AUDITÉE FAIT PARTIE D'UN GROUPE, MERCI DE PRECISER LE NOM DU GROUPE AINSI QUE TOUS SES MEMBRES : **N/A**
f) ADRESSE DE L'ORGANISATION AUDITÉE: **638 Bis ZONE INDUSTRILLE AIT MELLOUL** **AGADIR**
e) NOM ET CONTACTS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION ET DE CELLE EN CONTACT AVEC L'AUDITEUR : **MR CARMELO GARGANO** **TEL : +212 6 71 83 07 81** **EMAIL : andrexport@live.fr**

f) FLOTTE AUDITÉE :

Nom du navire de pêche	*Numéro d'enregistrement*	*Pavillon du navire*	*Méthode de pêche*	*Ports de déchargement*
MOULAY BRAHIM-I	6/2-124	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*EL JADIDA*
VILLE ESSOUIRA	7/1-109	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*ESSAOUIRA*
TIDRARINE	11-72	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*TAN TAN*
MOUSTAQIM	7-756	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*SAFI*
HAMZA	8-474	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*AGADIR*
VILLE D'EL AYOUNE	11-80	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*TAN TAN*
LES FRERES III	8-421	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*AGADIR*
LA PERLA	11-24	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*TAN TAN*
BAZE EL HOURE	11-90	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*TAN TAN*
MARRAKECH-2	8/1-4	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*AGADIR*
FASSI	10-41	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*LAAYOUNE*
AL HOCEIMAS	8-642	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*AGADIR*
AADIL	7-578	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*SAFI*
BOUFDAIL	8-846	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*AGADIR*
AL IMTIAZ	11-299	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*TAN TAN*
SIDI AROUSSI	6/2-153	*MAROC*	*PÊCHE A LA SENNE*	*EL JADIDA*

g) NAVIRES AUDITÉES SUR PLACE (L'auditeur doit dresser la liste des navires qui ont effectivement été audités sur le site en tant qu'échantillon représentant la flotte)**:**

Nom du navire de pêche	**Numéro d'enregistrement**	**Port de déchargement**
TIDRARINE	11-72	AGADIR
HAMZA	8-474	AGADIR
AL IMTIAZ	11-299	AGADIR

h) ZONE DE PECHE *(Coordonnées et / ou zone et / ou sous-zone FAO et / ou zone CIEM et / ou ZEE. Si possible, veuillez joindre une carte.)***:**

FAO 34.1.1

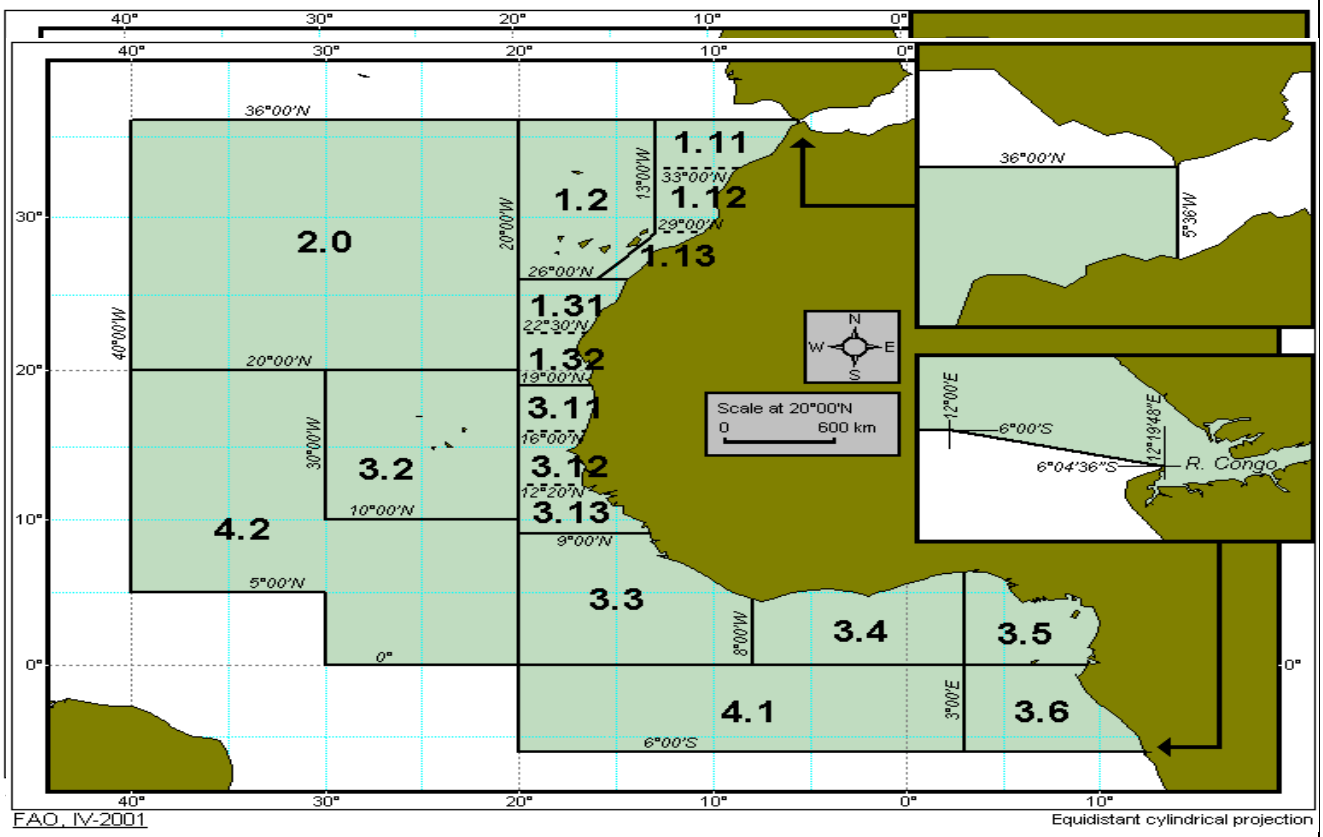

i) NOM COMMUN ET SCIENTIFIQUE DES ESPECES AUDITÉES :

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
SARDINE	*SARDINA PILCHARDUS*
ANCHOIS	*ENGRAULIS ENCRASICOLUS*

j) NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS :

400 EMPLOYES EN TOTAL Y COMPRIS L'ADMINISTRATION, LABORATOIRE, SERVICE QUALITE, SERVICE MAINTENANCE ET TOUS

k) CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES PRIX/RECOMPENSES EN POSSESSION DE L'ORGANISATION:

NONE

l) ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES:

Avant ou pendant la vérification, l'OC informe toutes les parties prenantes concernées de la vérification de l'organisation candidate et recommande leur contribution. Veuillez fournir la liste de tous les intervenants contactés ci-dessous:

*** Mr SAID TRABELSI (ADJOINT DELEGUE) DPM TEL : 00 212 663 234 436**

*** ONP (Office National de Pêche) Agadir : Tel : 05 28 84 05 94**

*** INRH (Institut Nationale des Recherches Halieutiques) Agadir**

m) INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- IFS

- BRC

- **Le projet Friend of the Sea a été présenté auparavant** (si ce n'est pas le cas, l'auditeur doit fournir une courte description)
- **L'organisation et/ou le(s) propriétaire(s) du navire a/ont été informé(s) de l'opportunité, en cas d'approbation, d'utiliser le logo Friend of the Sea sur les produits/navires certifiés**
- **L'organisation a reçu un document décrivant les rôles et les qualifications du personnel chargé de l'audit**
- **La durée de l'audit a été convenu auparavant**
- **Les informations contenues dans le formulaire d'informations préliminaires (PIF) ont été confirmées** (en cas de modification du PIF, une version mise à jour doit être fournie rapidement)

ORGANISME DE CERTIFICATION: **RINA SERVICES SPA**	**ÉQUIPE D'AUDIT:** **AHMED AMAMMA** **TEAM LEADER**	**DATE DE DÉBUT ET FIN D'AUDIT:** **1st STAGE** **02/12/2019** **Du 09h Au 11h** **2nd STAGE** **COC** **10/12/2019** **Du 09h Au 18h** **Wild** **11/12/2019** **Du 08h Au 14h**
SIGNATURE DE L'AUDITEUR:	**NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DE L'ORGANISATION ET DE CELLE QUI ACCOMPAGNE L'AUDITEUR L'AUDIT:** **CARMELO GARGANO** **KAWTAR LAMFICHEKH**	**CODE D'AUDIT:** **2019 QD DF 58**

NOTES À L'AUDITEUR

1) L'auditeur doit remplir tous les champs de la liste de contrôle.
2) Les directives de compilation de la liste de contrôle sont mises en évidence dans les cases bleues.
3) L'auditeur fournit une explication lorsque les exigences ne sont pas applicables.
4) L'auditeur doit écrire OUI lorsque l'organisation se conforme à une exigence et NON quand elle ne le fait pas.
5) L'auditeur doit commenter et expliquer les réponses positives ou négatives. Un simple "OUI", "NON" ou "N.A." est insuffisant.
6) Chaque document pertinent doit être ajouté au rapport d'audit final dans une pièce jointe distincte et numérotée.
7) Les explications photographiques ajoutées à la liste de contrôle ou jointes sont appréciées.

1 ÉVALUATION DU STOCK

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	Commentaires
1.1	Le stock concerné est évalué par La direction de l'entreprise de pêches	Essentiel	L'entreprise de pêche doit démontrer qu'elle collecte des données conformément aux normes internationales applicables (Ex Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP), Directives de la FAO pour la collecte systématique des données sur les pêches de capture (Fisheries Technical Paper No. 382)et en eaux profondes, Programme FAO (DSF).	LES SITUAION DES STOCKS SONT GERE PAR L'INSITUT NATIONAL DES RECHERCHE HALIEUTQUE "INRH" www.inrh.ma Le dernier rapport : ETAT DES STOCKS ET DES PECHERIES AU MAROC 2017 http://www.inrh.ma/sites/default/files/documents/etat_des_ocks_2017.pdf
La direction de l'entreprise de pêches est une institution chargée de la gestion des pêches, y compris l'élaboration de règles régissant les activités de pêche. Elle peut également être responsable de la collecte d'informations, de son analyse, de l'évaluation des conditions des stocks, du contrôle et de la surveillance. ***FAO 1997: Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable.***				
1.1.1	Le stock en question doit procurer un nombre suffisant de données.	Essentiel	O	TOUS LES DONNES DES STOCKS SONT DISPONIBLE DANS LE SITE OFFICIELLE DE L'INRH http://www.inrh.ma

1.1.2	Le stock étudié ne doit PAS être surexploité.	Essentiel	$F<=F_{RDM}$ Dans la fourchette de probabilité de l'évaluation des stocks disponibles ou au moins $F<=F_{lim}$ (point de référence limite) Si la situation où un stock concerné d'une pêcherie certifiée se trouve être qualifié de surpêche, la certification sera suspendu ou révoqué.	O	- **ZONE B : ATLANTIC CENTRE** • SARDINE (SARDINA PILCHARDUS) : **NON PLEINEMENT EXPLOITE** Le stock de sardine pêchés au niveau de la zone centrale a été évalué par le modèle global dynamique de Schaefer en utilisant deux méthode : Biodyn utilise par le COPACE et APSIC (A Stock – Production Model Incorporating Covariates). Les captures de cette espèce ont été ajustées par la série de biomasse acoustique pour la première méthode et les rendements des senneurs ainsi que les biomasses acoustiques pour la 2eme méthode. Ce stock à été évalué aussi par modèle analytique en utilisant XSA (Xtended Survivors Analysis) 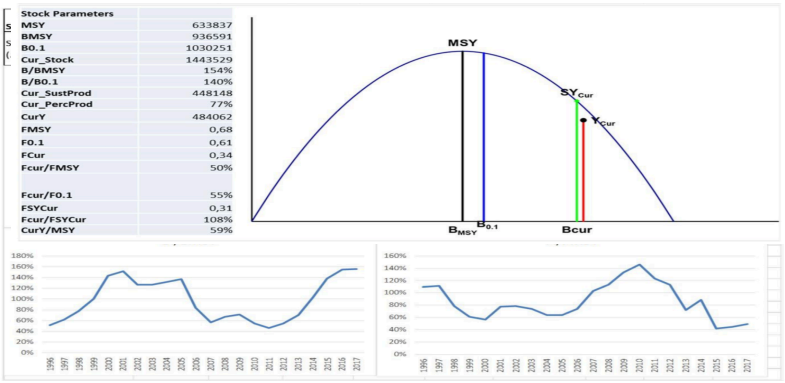 - ANCHOIS (ENGRAULIS ENCRASICOLUS) : **PLEINEMENT EXPLOITE** L'Analyse de la composition en taille (LCA) associé à la determination des points de reference par methode de rendement par recrue (YPR) ont ete utilise pour evaluer le stock de l'anchois des zones central et nord. Lors des evolutions des groupes de travail precedents, les zones Nord, A et B ont ete considerees comme une seule entite en se basant sur la distribution acoustique de cette espece qui montre une coupure entre Cap Boujdour et Cap Barbas. Cette hypothese vient d'etre confortee par les resultats d'une etude recente sur l'identite des stocks de cette espece (Ouazzani & Chlaida, 2017) qui montre une eventuelle existence d'une coupure phyllo-geographique autours de 25º Nord. Rappelons que les medeles globaux sont peu adaptes a ce genre d'espece de courte duree de vie. La fraction exploitee de l'anchois au niveau de cette zone est composee d'individus adultes de taille modale de 15 cm. L'examen des points de refernce indique que le stock d'anchois de la zone centrale est en etat de pleine marquee par une mortalite de peche situee presque au niveau cible F0.1 (F/F0.1=119%) 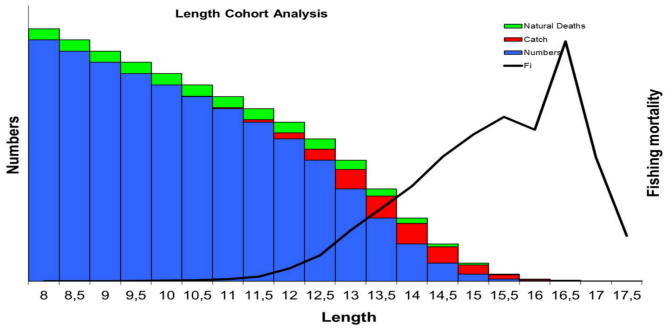 *Figure 58. Résultats d'évaluation de l'anchois (Nord+A+B) par la méthode LCA et le modèle de rendement par recrue* Référence : Etat des stocks et des Pêcheries au Maroc 2016 (ENGRAULIS ENCRASICOLUS) Reference : Etat des stocks et des Pêcheries au Maroc 2017 (SARDINA PILCHARDUS)

1.1.3	Le stock étudié ne doit pas être surpêché.	Essentiel	B<=B RDM Dans la fourchette de probabilité de l'évaluation des stocks disponibles ou au moins B<=B lim (point de référence limite) Si le stock concerné d'une pêcherie certifiée devient surpêché, la de cette pêcherie est suspendu ou révoqué.	O	VOIR 1.1.2
Tous les critères relatifs à l'état actuel et l'évolution du stock en cours d'évaluation, doit inclure les données des prises accessoires (bycatch), les rejets (discards), la mortalité non observée, la mortalité accidentelle, captures non déclarées et attraper l'extérieur de la zone certifiée. ***Mise à jour des données et / ou des informations sur l'état du stock sont disponibles auprès des organismes tels que : la FAO, FAO, Regional Fisheries Management Organisation, Marine Research National Authority, Université, autre institut de recherche indépendant.*** ***D'autres informations peuvent inclure une preuve générique basée sur les stocks similaires, lorsque des informations spécifiques sur le stock concerné ne sont pas disponibles, assurant le faible risque pour le stock considéré.***					
1.1.4	La méthodologie d'évaluation du stock actuel concerné et de son évolution doit être publiée dans un délai convenable.	Essentiel	Preuves documentaires	O	LA METHODOLOGIE DU GESTION DU STOCK EST TOUJOURS PUBLIER DANS LE SITE OFFICIELLE DE L'INRH http://www.inrh.ma
1.2	Applicable uniquement pour les pêches artisanales ou à petite échelle (c'est-à-dire qu'il ne s'applique pas aux pêches et aux flottes à grande échelle). Si l'organisme satisfait tous les critères normatifs présent sur ce document et ne dépasse pas 10% (poids)de la capture totale de la même espèce ciblé dans le stock concerné, les exigences 1.1.2. et 1.1.3. Ne s'appliquent pas.	Essentiel	Le poids des captures par pêcherie avec la même méthode de pêche que celle qui est évaluée ne dépasse pas 10% de la capture totale du même stock.	N/A	

L'auditeur doit remplir l'exigence 1.2 SEULEMENT en cas de réponse négative à l'exigence 1.1.

Le but de cette exigence est de permettre la certification de pêcheries artisanales et / ou traditionnelles à petite échelle ciblant des stocks qui auraient pu être surexploités par des navires et des pêcheries à plus grande échelle.

Les pêches artisanales sont ici conçues comme celles qui utilisent des bateaux de pêche d'une taille <24 m et / ou d'un moteur <375 kW.

Les pêches à grande échelle sont celles qui utilisent des engins de pêche de taille ≥ 24 m, des moteurs de ≥375 kW, des navires avec installations de congélation et / ou des navires-usines (par exemple: navires de haute mer équipés d'installations de traitement et de congélation).

2 IMPACT SUR L'HABITAT ET ECOSYSTEME MARIN

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
2.1	Les données actuelles et / ou d'autres informations sont recueillies et mises à jour, concernant les effets de la pêcherie en cours d'évaluation sur la structure de l'écosystème et les habitats vulnérables aux dommages causés par les différentes méthodes de pêche. Le rôle du stock dans la chaîne alimentaire est également pris en compte).	Important	La collecte des données doit être conforme aux normes internationales (par exemple, CWP et DSF en haute mer, Programme de la FAO). Les données et les analyses peuvent comprendre des connaissances et des recherches locales, traditionnelles ou autochtones, à condition que leur validité puisse être objectivement vérifiée. La méthodologie et les résultats de l'analyse des impacts négatifs les plus probables de l'unité de certification sur l'écosystème sont rendus publics dans un délai convenable et dans le respect de la confidentialité s'il y a lieu.	O	http://www.inrh.ma Etat des stocks et des Pêcheries au Maroc 2017

2.2	La pêcherie et/ou la flotte sont conformes au règlement sur les zones marines protégées.	Essentiel	Egalement Vérifier la conformité en utilisant le VMS et tracker GPS, ainsi que la base de données mondiale www.mpaglobal.netc	O	UN SYSTEME VMS (VIDEO MONITORING SYSTEM) EST TOUJOURS INSTALLE A BORD POUR LA COMMUNICATION DE LA ZONE DE PECHE ET LA POSITION ACTUELLE DU NAVIRE, CHAQUE OPERATION DE PECHE DANS LES ZONE INTERDITE MENE A UNE INFRACTION.
L'auditeur, par le biais d'un échantillonnage aléatoire, utilisant le système de contrôle satellite sur les navires ou des preuves alternatives valables, vérifie que l'activité de pêche est effectuée en conformité avec les régulations des zones marines protégées. Une déclaration officielle des autorités de contrôle locales doit également être produite. L'auditeur doit fournir une liste des zones marines protégées dans la zone (voir www.mpaglobal.org)					
2.3	La pêcherie ou la flotte utilisent des méthodes de pêche qui n'affectent pas le fond de la mer, sauf sur preuve que cet impact est négligeable.	Essentiel	Les fonds marins et la faune marine benthique doivent revenir à leurs conditions initiales dans un délai maximal de 30 jours à compter de l'impact des méthodes de pêche sur le fond marin.	O	LA PECHE A LA SEINE NE PRESENTE AUCUN DANGER SUR LES FONDS MARINS, LE FILET EST TOUJOURS FLOTTANT, AUCUN CONTACT AVEC LE FOND MARIN
L'auditeur recueille des preuves de conformité.					
2.4	L'organisation a demandé ou effectué une évaluation de l'impact de ses activités sur les habitats essentiels pour le stock concerné et sur les habitats vulnérables aux dommages causés par les e de pêche.	Recommandé	L'RFMO devra mener des études qui tiennent compte de l'impact de la flotte ou de la pêcherie sur l'écosystème et elle en tiendra compte lors de la publication de conseils avisés	O	TOUTES LES ETUDES QUI CONCERNE LA PECHERIE OBJET D'AUDIT SONT FAITENT PAR LA COMITE DES PECHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST "COPACE"
L'auditeur doit fournir des preuves concernant toutes les études disponibles.					

3 SELECTIVITÉ

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
3.1	Les captures accidentelles ne doivent pas inclure les espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN des espèces en voie de disparition comme étant vulnérables ou présentant un risque plus élevé. L'évaluation de l'UICN ne doit pas avoir été effectuée plus de 10 ans auparavant et elle ne doit pas être obsolète, dans le sens où il n'existe pas d'évaluation plus récente de l'espèce ou du stock concerné.	Important	Des études de prises accidentelles (By catch) ont été effectuées par les organismes compétents (FAO or RFMOs or National Authorities ou universités). Elles fournissent des informations sur le niveau des by catch et des espèces capturées. Ces études ne doivent pas indiquer la présence d'espèces vulnérables ou à risque plus élevé parmi les espèces régulièrement capturées (plus de 0,25% du poids total) selon www.redlist.org.	O	LA PECHE ACCIDENTELLE EST TOUJOURS SURVEILLE PAR LES AGENT DE LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES DANS TOUS LES PORTS, AU MOMENT DE DECHARGEMENT DU POISSON POUR VERIFIER LA COMPATIBILITE DES INFORMATIONS FOURNIE PAR LE NAVIRE AVANT DECHARGEMENT AVEC LA REALITE
3.1.1	L'organisation recueille et tient à jour les données actuelles et / ou d'autres informations sur les impacts de la pêche et les activités associées de pêche à recrutement assisté sur les espèces en voie de disparition, les prises accidentelles et les rejets.	Essentiel	Les connaissances traditionnelles, des pêcheurs ou des communautés peuvent servir de référence, à condition que leur validité puisse être objectivement vérifiée	O	LE NAVIRE A L'OBLIGATION DE DECLARER TOUTES LES ESPECES PECHEES AINSI QUE LES QUANTITES PECHES Y COMPRIS LA PECHE ACCIDENTELLE, CES DONNES SONT VERIFIES PAR LES AGENTS DE LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES SUR PLACE AU MOMENT DU DECHARGEMENT ET EXPLOITES PAR L'OFFICE NATIONAL DE PECHE POUR LA PUBLICATION DES STATISTIQUES OFFICIELLES
L'auditeur doit obtenir les registres (enregistrements, preuves ou évidences) tenus par l'organisation, des espèces capturées accidentellement et évaluer les impacts de la pêche sur les stocks non ciblés. Les informations figurant sur les documents doivent être comparées aux captures accidentelles survenues sur le site au moment du déchargement. Le registre sera également comparé à la base de données de la liste rouge de l'UICN, www.redlist.org. L'auditeur doit fournir un document final indiquant si l'une des espèces capturées accidentellement figure sur la liste de l'UICN.					

3.2	Le taux de rejet (en poids) ne doit pas dépasser 8% de la capture totale.	Essentiel	Les rejets sont des espèces capturées qui ne sont pas utilisées pour la consommation humaine ni pour la farine de poisson ni la production d'huile de poisson.	O	LA QUANTITE AUTORISE PAR LES AUTORITES MAROCAINE EST DE 3% A L'EXCEPTION DE LA BOGUE (BOUPS BOUPS) QUI EST FIXE A 10% SUIT LA FORTE DEMANDE DE CETTE ESPECE PAR LE MARCHE LOCAL. Réf : **Arrêté du minister de l'agriculture et de la pêche maritime n° 4196-14 du 02 Safar 1436 (25 Novembre 2014) relative à la pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique Nord-Méditerranée et à la pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique Centre**
3.3.1	CE CRITERE CONCERNE UNIQUEMENT PAR DES FLOTTES / PÊCHES DE THON. POUR TOUTES LES AUTRES FLOTTES / PÊCHES, IL N'EST PAS APPLICABLE (NA). FADs (Fish Aggregating Devices = dispositifs de concentration de poisson). La flotte ou la pêcherie doit fournir un recensement du nombre de FADs déployés au cours des 12 mois précédents, par navire et son rapport annuel à Friend of the Sea concernant le déploiement des FADs par navire.	Important	L'auditeur recueille les données fournies par la flotte ou la pêcherie et les joint au rapport d'audit	N/A	
3.3.2	CE CRITERE CONCERNE UNIQUEMENT PAR DES FLOTTES / PÊCHES DE THON. POUR TOUTES LES AUTRES FLOTTES / PÊCHES, IL N'EST PAS APPLICABLE (NA). FADs (Fish Aggregating Devices = dispositifs de concentration de poisson). La flotte utilisera uniquement des FADs non enchevêtrés pour éviter l'enchevêtrement des requins et des tortues.	Important	L'auditeur doit recueillir des preuves, y compris des images de FADs, des factures d'achat avec des descriptions techniques pour prouver la conformité.	N/A	

4 CONFORMITÉ JURIDIQUE

N°	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
4.1	Tous les navires de pêche doivent être officiellement enregistrés.	Essentiel	Inspection des enregistrements des navires et des permis de pêche.	O	TOUS LES NAVIRES SONT OFFICIELLEMENT ENREGISTRES AVEC UNE LICENCE DE PECHE VALABLE UNE ANNEE
L'auditeur demande une liste de tous les bateaux de pêche et le numéro d'immatriculation respectif. L'auditeur doit recueillir sur place tous les documents relatifs à l'enregistrement d'au moins 10% des bateaux audités (copie ou photos des documents)					

4.2	La flotte ne comprend pas les bateaux sous pavillon de complaisance.	Essentiel	L'auditeur vérifie que le bateau n'est pas immatriculé dans une autre nation identifiée comme drapeau de complaisance (http://www.itfseafarers.org/foc-registries.cfm).	O	TOUS LES NAVIRES ONT UN PAVILLON MAROCAIN.
L'auditeur vérifie les informations via le site Web http://www.itfseafarers.org/foc-registries.cfm.					
4.3	La flotte ne peut en aucun cas comprendre des navires de pêche INN (illicites, non déclarés et non réglementés).	Essentiel	Le bateau ne peut en aucun cas figurer dans la liste ci-après http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:350:0038:0043:EN:PDF	O	AUCUN DES NAVIRES NE FIGURE DANS LA LISTE INN http://iuu-vessels.org
L'auditeur vérifie les informations en consultant la liste, accessible à l'aide du lien hypertexte suivant : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:350:0038:0043:EN:PDF					
4.4	CE CRITERE CONCERNE UNIQUEMENT PAR DES FLOTTES / PÊCHES DE THON. POUR TOUTES LES AUTRES FLOTTES / PÊCHES, IL N'EST PAS APPLICABLE (NA). La flotte doit être certifiée "Dolphin Safe" par le Earth Island Institute.	Essentiel	L'organisation doit être incluse dans la liste Dolphin-Safe de l' Earth Island Institute: www.dolphinsafetuna.org	N/A	
L'auditeur vérifie la conformité sur la liste www.dolphinsafetuna.org ou bien la société devra signer la politique EII DS et une copie sera incluse dans le rapport d'audit					
4.5	L'Organisation respecte les réglementations nationales et internationales. Le respect des réglementations suivantes doit en particulier être confirmé et vérifié:	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	TOUS LES NAVIRES SONT CONFORME AU REGLEMENTATIONS NATIONAL ET INTERNATIONAL, VOIR 4.1

4.5.1	TAC (Total Allowable Catches) = (Total autorisé des captures)	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	UN QUOTA DE 2700 TONNE PAR NAVIRE PAR AN EST ATTRIBUE PAR LE MINISTERE DES PECHE MARITIMES POUR LA ZONE ATLANTIC CENTRE (B) EN CE QUI CONCERNE LE POISSON PELAGIQUE CES QUOTAS SONT ACTUALISES CHAQUE ANNEE SELON LES SITUATIONS DES STOCKS.
4.5.2	Utilisation d'un journal de bord	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	POUR LES BATEAUX DE PECHE ARTISANALE LE JOURNAL DE PECHE N'EST PAS EXIGES PAR LA REGLEMENTATION MAROCAINE. LES BATEAUX ARTISANALE PECHE D'UNE MANIERE QUOTIDIENNE ET TOUS LES INFORMATIONS RELATIVES A CHAQUE MARREE SONT DECLARES A LA DELEGATION DES PECHE MARITIME AVANT DECHARGEMENT.
4.5.3	Taille des mailles du filet	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	40 mm
4.5.4	Taille du filet	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	PROFONDEUR : 40 M HAUTEUR : 100 M

4.5.5	Taille minimum	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	SARDINE : 30 – 45 (+/- 5%) ANCHOIS : 60 - 63 (+/- 5%)
4.5.6	Distance de la rive ou de la côte	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	STOCK A : 1 MILE MARIN MINIMUM STOCK B : 1 MILE MARIN MINIMUM STOCK C : 2 MILE MARIN MINIMUM
4.5.7	Mesures de réduction des captures accidentelles	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	LE FILET TOURNANT PERMET DE RENDRE VIVANT TOUS LES ESPECES INTERDITES PECHEES ACCIDENTELLEMENT.
4.5.8	Pas de pêche dans les habitats protégés	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	LE SYSTEME DE GEOLOCALISATION EN MER PERMET DE PARTAGER LA POSITION REELLE DE CHAQUE NAVIRE AUX AUTORITES POUR LE CONTROLE DE ZONE INTERDIT, AUSSI LE CAPITAN DE NAVIRE EST TOUJOURS INFORME DES ZONES INTERDITES PAR ECRIT DIFFUSE PAR LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES A TOUS LES ARMATEURS
4.5.9	Utilisation de méthodes de pêche interdites, de substances chimiques et d'explosives	Essentiel	Les règlementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en. L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	AUCUNE SUBSTANCE CHIMIQUE NI EXPLOSIVE N'EST UTILISEE POUR LA PECHE A LA SEINE TOURNANTE
L'auditeur vérifie, conformément aux réglementations nationales et internationales, que les exigences juridiques susmentionnées sont remplies et fournit un rapport exhaustif sur les lois. Dans la mesure du possible, il doit également fournir des documents et des photographies. Une description détaillée du règlement de pêche concernant chaque pays est disponible sur le site Web de la FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en					

5 – MANAGEMENT

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
5.1.1a	Une entreprise de pêche, qui détient un mandat légal conformément aux lois nationales et internationales, gère, au moyen d'un plan de gestion des pêches, la pêche effectuée par la pêcherie ou la flotte visée par l'audit.	Essentiel	Preuve de conformité aux lois et règlementations locales. Une carte des ORGP (organisations régionales de gestion des pêches). existantes est disponible au http://www.fao.org/figis/geoserver/factsheets/rfbs.html Les ministères et les autorités des pêches nationaux peuvent être considérés (FMO).	O	LA DELGATION DES PÊCHES MARITIME A COMME MISSION LA SURVEILLANCE ET LA GESTION DE LA PÊCHERIE AU MAROC UN PLAN D'AMENAGEMENT EST MIS EN PLACE POUR LE PETIT PELAGIQUE REFERENCE: ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE DES PETIT PELAGIQUE AVEC LA **STRATEGIE HALIEUTIS** AVEC UNE DUREE DE REALISATION DE 5 ANS DEPUIS 2015 JUSQ'AU 2020, LES PRICIPAUX AXES EVOQUER DANS CE PALN SONT : -PRINCIPE GENERAUX DU PLAN D'AMENAGEMENT DES PETIT PELAGIQUE - PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DES PETIT PELAGIQUE - PRESENTATION DE LA MISE EN OEUVRE LE PLAN D'AMENAGEMENT EST CONCENTRE SUR LE TAC SELON QUATRE ETAPE COMME SUIT : - DEFINITION DU TAC TOTAL - REAPARTITION DU TAC SUR LES ZONES DE PECHE - REALISATION DU TAC PAR NAVIRE AU CHAQUE ZONE DE PECHE - MAITRISE DE LA REALISATION DES CAPTURE DEPUIS L'ANNEE 2001 LE MAROC A DEVELOPPER UNE STRATEGIE QUI CONSITE A AXES SUIVANTS : - DURABILITE DES RESSOURCES - PERFORMANCE - COMPETITIVITE
5.1.1b	Si le stock concerné est un stock de poisson transfrontalier, un stock de poissons chevauchant, un stock de poissons grands migrateurs ou un stock de poissons hauturiers, une entreprise bilatéral, régionale, subrégionale ou l'accord est en place. Les États et les entités qui participent à l'accord collaborent à la gestion de l'ensemble de l'unité de stock et des espèces capturées ou rejetées sur l'ensemble de leur zone de répartition. L'accord garantit que les droits des petites communautés de pêcheurs, artisanales ou à petite échelle sont assurés.	Essentiel	Preuve de la considération des droits des pêches artisanales ou à petite échelle	O	TOUTES LES ZONES DE PECHE SONT GERER PAR LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES AUSSI LE STOCK AU MAROC EST GERER PAR CECAF (LOCAL RFMO). HTTPS://EC.EUROPA.EU/FISHERIES/CFP/INTERNATIONAL/RFMO_EN
5.1.1c	Les responsables de l'organisation se réunissent au moins une fois par an pour mettre à jour les objectifs en fonction des données les plus récentes.	Essentiel	Preuve de la fréquence des réunions.	O	LES STATSTIQUE ANNUELS SONT GERER PAR L'ONP ET PUBLIER DANS LE SITE OFFICIELLE http://www.onp.ma/statistiques/
L'auditeur vérifie et décrit brièvement la structure juridique et administrative en vigueur et fournit la preuve du respect des lois et règlementations locales. ***L'entreprise ou l'organisation de pêche peut également faire partie du système traditionnel ou communautaire de gestion du stock, à condition que leur performance puisse être objectivement vérifiée.***					

5.1.2	Le système de gestion des pêches (FMS) en vertu duquel la pêcherie ou la flotte sous audit est géré doit être à la fois participatif et transparent, dans la mesure permise par la législation nationale.	Essentiel	Les informations et les conseils utilisés dans la prise de décision du FMS sont accessibles au public. Un processus de consultation recherche et examine régulièrement les informations pertinentes Les consultations avec les pêcheurs d'eaux profondes doivent être effectuées, si cette situation est applicable	O	TOUTES LES MESURES DE GESTION DU STOCK OBJET D'AUDIT SONT GERER PAR LE MINISTERE DES PECHES MARITIMES EST PUBLIE DANS LE SITE OFFICIELLE AVEC TOUTE TRANSPARENCE
5.1.3	Les communautés de pêche artisanale et les pêcheurs d'eau profonde doivent participer à la planification et à la mise en œuvre des mesures de gestion affectant leurs moyens de subsistance.	Important	Preuve de l'implication des communautés locales(Ex : Surveillance et contrôle des activités de pêche et zones protégées)	O	LES ASSOCIATION DES MARINS PECHEURS AINSI QUE LES ARMATEURS SONT TOUJOURS PRESENT DANS LES REUNIONS AVEC LES AUTORITES COMPETENTES AFIN METTRE EN PLACE LES PLANS D 'ACTION D'AMELIORATION DE LA PECHERIE
5.2.1	Des précautions sont adoptées pour protéger le stock cible et son habitat et préserver le milieu marin. (FAO Code of conduct, art 7.5)	Important	Procédure et preuve de conformité.	O	A CHAQUE PORT LES AGENT DE LA DELEGATION DES PÊCHES MARITIME FONT LE CONTROL DES QUANTITES PÊCHÉES ET LES ESPECES PÊCHES AINSI QUE LA TAILLE DU POISSON POUR S'ASSURER QUE Y A PAS DE JUVÉNILES LA GENDARMERIE MARITIME CONTROL LES PRATIQUE DES NAVIRE AU BORD DE LA MER POUR EVITER LES GESTES CONTRE L'ENVIRONNEMENT CHAQUE FRAUDE EST SUIVI D'UNE AMENDE AU ARMATEUR ET AU CAPITAIN DU NAVIRE ET PARFOIS AU SUSPENTION DE LA LICENCE SELON LA GRAVITE
5.2.2	Les décisions managériales précisent les mesures à prendre si l'état du stock considéré (en tenant particulièrement compte des stocks d'eau profonde) tombe en dessous d'un niveau compatible avec la réalisation des objectifs fixées. Ces mesures incitent au rétablissement du stock à de tels niveaux dans un délai raisonnable.	Important	Procédure indiquant les points de référence cibles et le délai.	O	LES ZONES INTERDITES ET LES DISTANCES DU PORT MINIMUM SONT ACTUALISE SELON L'ETAT DES STOCKS PAR ZONE ET PAR ESPECES POUR LAISSER LE TEMPS DE REPRODUCTION AU POISSON PELAGIQUE SI LA SITUATION DES STOKS EST CRITIQUE

5.2.3	L'efficacité des mesures de management et leurs interactions possibles sont constamment revues.	Essentiel	Des preuves d'examens périodiques des mesures de gestion doivent être fournies.	O	DES REUNIONS REGULIERES SONT TOUJOURS PROGRAMME POUR VOIR L'EFFICACITE DU PLAN D'AMENAGEMENT ET METTRE EN PLACE LES ACTIONS CORRECTIVES NECESSAIRES POUR L'AMELIORATION CONTINUE
L'auditeur vérifie si le pays auquel le pavillon de la société de pêche fait référence a ratifié le code de conduite de la FAO. Dans le cas contraire, l'organisation doit prévoir une approche de précaution dans ses procédures, y compris une procédure d'évaluation des risques.					
5.3	Le respect des points 5.1 et 5.2 est réalisé par l'observation, la surveillance, le suivi, le contrôle et l'exécution.	Essentiel	Procédure et preuves de contrôle et surveillance.	O	DES CONTROLEURS DE LA DPM SONT EN PLACE DANS TOUS LES PORT POUR VEILLER SUR L'APPLICATION DES EXIGENCE LEGAL
L'auditeur décrit brièvement les méthodes d'observation, de surveillance, de contrôle et d'application. Il fournit également les preuves des activités mises en place par le système d'exécution de la pêcherie pour assurer la conformité.					
5.4	La flotte ou pêcherie relève toutes les captures accidentelles (by catch) de toutes les sorties en mer	Essentiel	Procédure et documents prouvant les relevés pendant la durée d'au moins un voyage de pêche.	O	TOUTES LES ESPECES ET LES QUANTITES PECHEES SONT DECLARE A LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES AVANT DECHARGEMENT
5.5	La flotte ou pêcherie relève tous les rejets (discards).	Essentiel	Procédure et preuves de conformité	O	VOIR 5.4
5.5.1	L'organisation doit rendre accessibles au public les données sur les captures accidentelles et les rejets.	Recommandé	Procédure et preuves de conformité	O	LES DONNES SONT DISPONIBLE CHEZ LA DPM
L'auditeur doit fournir des preuves (photos ou copies) du rapport sur les captures accidentelles et les poissons mis au rebut.					
5.6	Un système de gestion, d'encadrement pour prévenir les éventuelles prises accidentelles et les impacts négatifs importants des espèces menacées d'extinction doit être en place.	Essentiel	Procédure, indicateurs de performance et preuves de conformité	O	LA PÊCHE A LA SEINE TOURNANTE DONNE LA POSSIBILITE DE RENDRE VIVANT TOUT ESPECE PÊCHES ACCIDENTELLEMNT AUSSI LE SONDAGE PAR LE CAPITAN ESSAIE TOUJOURS D'EVITER D'AUTRES ESPECES QUE LES ECPECES CIBLÉ
5.7	L'organisation met en place un système pour réduire les prises accidentelles d'espèces non visées ainsi que des procédures visant à relâcher les animaux vivants, dans des conditions qui garantissent des chances de survie élevées.	Essentiel	Procédure, indicateurs de performance et preuves de conformité	O	Voir 5.6
L'auditeur doit fournir des preuves documentaires indiquant que l'organisation collecte des données pour évaluer l'impact des activités de pêche sur les espèces non visées et la faune en voie de disparition (IUCN Red List). La collecte de données doit porter sur un ou des indicateurs de résultat précis, compatibles avec la réalisation des objectifs fixés					

5.8	La flotte a pris suffisamment de mesures pour garantir une récupération rapide des dispositifs de pêche perdus afin d'éviter la "pêche fantôme".	Essentiel	Procédure et preuves de conformité .	O	TOUS MATERIEL DE PECHE PERDU EST TOUJOURS RECUPERÉ PAR LE MEME NAVIRE, LA PECHE A LA SEINE PERMET TOUJOURS DE RECUPERER LE FILET
L'auditeur doit joindre une copie des procédures susmentionnées.					
5.9	UNIQUEMENT APPLICABLE AUX NAVIRES- USINE ET AUX FLOTTES. NON APPLICABLE AUX PÊCHES ARTISANALES À PETITES ÉCHELLES. La flotte a un observateur indépendant à temps plein qui rapporte la conformité aux exigences de Friend of the Sea. En alternative, un système de vidéosurveillance a été déployé et il est accessible par l'auditeur pour vérifier la conformité aux exigences de Friend of the Sea	Important	Preuve documentaire d'emploi. Au moins un rapport mensuel de l'inspecteur de bord.	N/A	
L' auditeur vérifie la présence des observateurs et joint une copie de leur CV ainsi que leurs contacts.					
5.10a	Le ou les indicateur (s) de résultat, y compris les points de référence cibles et limites, sont définis pour tous les objectifs fixés en rapport avec la conservation du stock considéré. Les objectifs fixés tiennent compte des meilleures preuves scientifiques disponibles	Essentiel	Points de référence cibles. Par exemple, le rendement maximal durable (RMD, ou un indicateur approprié) ou une mortalité par pêche moindre si celle-ci est applicable à la pêcherie en question. Les ressources marines exploitées en eaux profondes et en haute mer ont une faible productivité. Par conséquent des points de référence biologiques doivent être fixés pour assurer la durabilité à long terme.	O	POUR LES STOCKS EN SITUATION CRITIQUE DES QUOTAS SONT DONNES AU NAVIRE A NE PAS DEPASSER AVEC UNE SURVEILLANCE JOURNALIERE DES QUANTITÉS PÊCHÉS, C'EST LE MEME CAS POUR L'ANNEE 2019 UN QUOTA DE 2700 TONNE PAR NAVIRE PAR UN POUR LA ZONE ATLANTIC CENTRE (B)

5.11	Il existe des objectifs clairs, des indicateurs de résultats et des mesures définies par l'entreprise, revus périodiquement au moyen d'une évaluation des risques pour éviter, minimiser ou atténuer les impacts sur :	Essentiel	Procédure, indicateurs de performance, mesures prises et résultats.	O	LA DELEGATION DES PÊCHES MARITIMES MES EN PLACE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE GESTION AUSSI LA STRATEGIE HALIEUTS EST MISE EN PLACE POUR LES GESTION DE LA PECHE AU MAROC, D'AUTRE PART UNE ETUDE A ETE REALISE PAR INRH (INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHE HALIEUTIQUE) QUI PREND EN CONSIDERATION : REF : http://www.inrh.ma/sites/default/files/rapport_annuel_etat_des_stocks_du_maroc_-annee2016.pdf
5.11.1	Les habitats essentiels pour le stock considéré ainsi que les écosystèmes vulnérables, y compris ceux qui pourraient être touchés par les pêches en eaux profondes			O	LE SUIVI DES STOCKS PAR ZONE ET PAR ESPECES CES ETUDES SONT MENEES PAR L 'INRH ET ACTUALISE CHAQUE ANNEE
5.11.2	Les espèces menacées			O	LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE DES ESPECES MENACÉES QUI EST SUIVI PAR LA DPM EN CONTROLLANT TOUTES LES DECLARATION DE PËCHE POUR CHAQUE NAVIRE ET VOIR LES ESPECES DEBARQUES
5.11.3	Espèces ou stocks non visés.			O	ACTE DE NON RESPECT DES LOI ET DES PROCEDURE MIS EN PLACE ET CHAQUE INFRACTION EST SANCTIONNE PAR AMENDE OU SUSPENSION D'ACTIVITE DU NAVIRE SELON LE DEGRE DE NON-RESPECT DE LA LOI
5.11.4	Prédateurs et / ou proies dépendant(e)s			O	LA DPM CONTROLE TOUJOURS LES ESPECES PECHES A CHAQUE ARRIVAGE DE CHAQUE NAVIRE AVEC DES AGENTS SUR PLACE TOUTES INFRACTION EST SANCTIONNE SELON LA LOI
5.11.5	Structure et processus des écosystèmes			O	LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES ET L 'OFFICE NATIONAL DES PÊCHES ET L'INRH COLLABORENT TOUJOURS CHACUNE A SON POSTE POUR LA PRESERVATION DE L'ECO-SYSTEME ET PERSENTE DS ETUDES ET DES STATISTIQUE ANNUEL DANS CE SENS
5.12	Une approche écosystémique annuelle des pêches est en place	Recommandé	Preuve documentaire	O	LE SYSTEME EST REVUE D'UNE MANIERE ANNUEL
5.13	L'approche managériale des pêches, les plans et les stratégies sont partie intégrale de la gestion intégrée des zones côtières et / ou la gestion des océans pour les pêches océaniques.	Recommandé	Preuve documentaire	O	LA STATEGIE DE PÊCHE MIS EN PLACE ENGLOBE LA PÊCHE COTIERE AUSSI QUE LA PÊCHE HAUTIERE
L'auditeur doit fournir des preuves des valeurs de référence ciblées et mises en œuvre. Celles-ci peuvent, dans certains cas, être des seuils de référence et des limites de précaution fixés par les organismes régionaux. ***Les mesures de gestion mises en œuvre par la direction de l'entreprise sont fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles. Toutes connaissances traditionnelles ou scientifiques peuvent être utilisées dans le système de gestion, étant donné qu'elles peuvent être objectivement vérifiée par l'auditeur***					

6 LA GESTION DES DÉCHETS

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
6.1	La société de pêche recycle, réutilise ou retraite tous les matériaux utilisés pendant la pêche, la conservation et le transport du poisson jusqu'au point de vente, y compris l'emballage.	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	A CHAQUE ARRIVAGE LES NAVIRES DECHARGE LES DECHETS DEJA COLLECTE DURANT LA MARREE DANS DES RESERVOIRS DEDIE ET L'AUTORITE PORTUAIRE S'OCCUPE DU RAMASSAGE
6.2	La société de pêche met en œuvre des mesures pour empêcher la dispersion des déchets dans la mer (y compris les combustibles et lubrifiants et matières plastiques)	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	UN RAMASSAGE DES HUILES DE VIDANGE DURANT LA NAVIGATION EST FAIT DANS DES RESERVOIRS DEDIE ET VENDU A UNE SOCIETE QUI FAIT LE RECYCLAGE AUSSI UN BATEAU SPECIAL POUR LE NETTOYAGE DU BASSIN AU PORT QUI APPARTIENT A L'ONP EST MIS EN PLACE
6.3	L'entreprise de pêche utilise toutes les alternatives naturelles ou chimiques non toxiques disponibles afin de réduire l'utilisation de substances toxiques, persistantes ou bio-accumulables.	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	AUCUN PRODUIT TOXIQUE N'EST UTILISE, LA MAJORITE DES NAVIRE UTILISE DU CHLORE AVEC L'EAU DE MER SOUS PRESSION POUR LE NETTOYAGE DES CALLE ET DU NAVIRE
6.4	La société n'utilise pas de CFC, de HCFC, de HFC ou d'autres fluides frigorigènes qui causent l'appauvrissement de la couche	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	PAS DE FREON UTILISE POUR LA PÊCHE A LA SEINE TOURNANTE
L'auditeur doit fournir les procédures complètes avec des preuves photographiques.					

6 GESTION DE L'ÉNERGIE

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O / N	Commentaires
7.1	L'Organisation tient un registre de toutes les sources d'énergie et de leur utilisation, qui doit être mis à jour au moins une fois par an.	Essentiel	La procédure inclue le recensement annuel de la consommation d'énergie, (au moins une fois par an), qui doit figurer dans un registre. Le registre doit au moins inclure les paramètres suivants : 1. sources d'énergie entrantes (renouvelables ou non) 2. La consommation d'énergie par étape du processus de transformation (pêche, transformation, transport)	O	UN JOURNAL MACHINE EST DISPONIBLE AU BORD DE CHAQUE NAVIRE ET CONTIENT TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES AU SOURCE D'ENERGIE (APPROVISIONNEMENT, CONSOMMATION EST STOCKS) CE JOURNAL EST VALIDE PAR LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES ET REVUE CHAQUE TRIMESTRE

7.2	L'Organisation doit calculer son empreinte carbone par unité de produit et s'engager à la réduire chaque année.	Recommandé		N	AUCUNE CALCUL DES EMPREINTES DU CARBONE N'EST FAIT PAR TOUS LES NAVIRES
L'auditeur doit demander une copie des registres					

7 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

No.	Critères	Classement	Paramètres et informati	O/N	Commentaires
8.1	L'Organisation respecte les droits de l'homme et les exigences suivantes:				
8.1.1	Conformité avec les réglementations nationales et l'OIT sur le travail des enfants	Essentiel	Se référer au site de l'OIT: http://www.ilo.org/global/standards/introduct ion-to-international- labour-standards/lang --	O	L'AGE MINIMUM D'EMBAUCHE DES 18 ANS
8.1.2	Payer aux employés des salaires adéquats, au moins égale au un salaire minimum	Essentiel	Le salaire minimum varie selon le pays. L'auditeur vérifie que l'organisation connaît le salaire minimum.	O	LES MARINS SONT PAYER A LA PART SELON LA QUANTITE PECHES PAR LE NAVIRE DURANT UNE PERIODE DETERMINE ET AUSSI SELON LA FONCTION A BORD
8.1.3	Permettre aux employés d'accéder aux soins de santé	Essentiel		O	L'APTITUDE MEDICAL EST OBLIGATOIRE POUR CHAQUE MARIN AVANT D'AVOIR LE ROLE D'EMBARQUEMENT AUPRES DE LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES. LE CONTROL MEDICAL SE FAIT A LA CHARGE DE L'ETAT AVEC UN MEDECIN PUBLIC ET CACHETE SUR LE LIVRET MARITIME
8.1.4	Appliquer les mesures de sécurité requises par la loi	Essentiel		O	DES INSTRUMENT D'INCENDIE SONT DISPONIBLE ET VERIFIE AU NAVIRE AUDITES.
8.2	L'organisation doit être certifiée SA8000.	Recommandé		N	L'ORGANISATION N'EST PAS CERTIFIE SA8000
L'auditeur vérifie la conformité aux exigences par le biais de preuves documentaires (échantillons de contrats de travail) et d'observations sur place.					

Autres commentaires:

CONCLUSIONS:

L'auditeur doit remplir les champs suivants

X La flotte **EST CONFORME** aux exigences de Friend of the Sea

La flotte **N'EST PAS CONFORME** aux exigences de Friend of the Sea

PRINCIPALES NON CONFORMITÉS : (à corriger dans les 3 mois)

Énumérer les non-conformités majeures

Aucune NC Majeur n'a été relevées

NON CONFORMITÉS MINEURS : (plan correctif à produire dans les 3 semaines et correction dans un délai d'un an)

Énumérer les non-conformités mineures

Aucune NC Mineur n'a été relevées

RECOMMANDATIONS : (à communiquer lors de la prochaine inspection)

7.2 The organization should calculate its carbon footprint per product unit and engage to reduce it every year.

AUCUN CALCUL DES EMPREINTES DU CARBONE N'EST FAIT PAR TOUS LES BATEAUX

8.2 L'organisation doit être certifiée SA8000.

L'ORGANISATION N'EST PAS CERTIFIE SA8000